

THERAPEUTIQUE

CHOREE

PAR LE DOCTEUR G. LEMOINE

Selon la définition de Jules Simon, la chorée est une névrose spéciale, affectant surtout le jeune âge, d'une assez longue durée, caractérisée par des mouvements irréguliers, désordonnés, presque toujours continus et exacerbants, partiels ou généraux et involontaires, sans que toutefois l'action de la volonté soit tout entière abolie dans les masses musculaires affectées. Elle a un début lent, se manifeste d'abord par des modifications dans le caractère, qui devient mobile et impressionnable, puis par de la maladresse dans les mouvements délicats. Il est à remarquer que les mouvements choréiques, alors même qu'ils sont le plus accentués, ressemblent toujours à des gestes ; ce qui paraît tenir à ce que l'enfant cherchant à les dissimuler, essaye de leur donner l'apparence de mouvements voulus et appropriés à un but. La chorée a son maximum de fréquence entre six et quinze ans ; elle est surtout fréquente chez les jeunes filles. Elle se montre de préférence chez les sujets qui sont entachés de neuro-arthritisme, à tel point qu'on a pu considérer la chorée comme une manifestation rhumatismale. Les maladies infectieuses, les émotions morales, les mauvaises conditions hygiéniques se voient souvent à l'origine de la chorée, mais elles ne paraissent agir que sur des sujets prédisposés par hérédité ou par tempérament rhumatismal acquis. En somme, on ne connaît guère les causes exactes de la chorée, et c'est sans doute pour cette raison qu'on n'a pas trouvé jusqu'à présent de traitement sûr à lui opposer. La chorée n'est du reste qu'un syndrome clinique, aux formes multiples, et elle reconnaît sans doute des causes fort diverses.

INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES. — Ne connaissant pas les vraies causes de la chorée, on ne peut pas lui appliquer de traitement en quelque sorte spécifique, et on en est réduit à la traiter, en tant que symptôme. Cependant, il sera toujours de la plus grande utilité, avant de faire une prescription, de se renseigner exactement sur les antécédents pathologiques du malade, et de savoir ce qui prédomine chez lui, de l'arthritisme ou du nervosisme. Selon les cas, on instituera alors une médication dirigée contre l'un ou l'autre de ces deux états.

La chorée a une durée moyenne de deux à trois mois ; au bout de ce temps, elle guérit spontanément : c'est ce qui explique le succès apparent de toutes les médications que l'on donne, quand la maladie existe depuis huit à dix semaines. Aussi, est-il plus sage de s'en tenir à l'hygiène, dans la majorité des cas, et de réserver les médications pour les cas graves, ceux où les mouvements involontaires sont si violents, qu'ils amènent des accidents.